

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du 12 avril 2012

**Présents** : Mme Françoise TOSTIVINT, Mmes Michelle NAPOLITANO, Sylvie BROUILLARD, Annie DOUSSINT, Nathalie LEBRETON, Maryse LAUMONIER et Mrs Jean-Michel DUMAZERT, Roger TRILLAUD, Jean Jacques CANAL et Sébastien DESBOURDES.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

Mme Paule MASSON pouvoir à Mme Annie DOUSSINT

**Absents excusés** :

Mme Sylvie CHUDEAU  
Mr Marc OUDET  
Mr Vivian DE BONA

**Secrétaire de séance** : Mme Nathalie LEBRETON

**Personnel administratif** : Mme Paula FONSECA

Le conseil municipal est ouvert à 20H30.

**1) Désignation du secrétaire de séance**

Conformément au code des communes, Mme Nathalie LEBRETON est désignée en qualité de secrétaire de séance.

**2) Remboursement prêt CAF**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal qu'en 2006, la commune a conclu une convention d'investissement avec la CAF de l'Essonne pour la création d'un centre de loisirs.

Cette convention concerne l'attribution d'une subvention de 4 273 € et d'un prêt de 4 274 €.

La commune a demandé à la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde (CCEJR) de prendre en charge le remboursement du prêt suite au transfert de la compétence enfance et jeunesse à la CCEJR.

Lorsque la communauté a procédé au mandatement des premières échéances, la trésorerie a demandé l'annulation des mandats au principe qu'il n'est pas possible pour la CCEJR de rembourser un prêt qui reste rattaché à un immeuble non transféré.

La commune doit donc prévoir l'annulation partielle du titre 103/2007 pour 4274 € (compte 673), puis émettre un titre du même montant au compte 16878 et enfin réémettre un mandat à la CAF pour 4274 € sur le compte 16878.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de prévoir l'annulation partielle du titre 103/2007 pour 4274 € (compte 673), puis émettre un titre du même montant au compte 16878 et enfin réémettre un mandat à la CAF pour 4274 € sur le compte 16878.

**3) Budget Primitif communal 2012**

Madame le Maire demande à Mme LAUMONIER de présenter au conseil municipal le budget primitif communal de l'exercice 2012. Mme LAUMONIER précise que le projet du budget communal 2012 a été modifié en prenant en compte les observations des élus et présente le budget suivant par chapitre :

**Dépenses de fonctionnement** : 1 187 971.31 €

**Recettes de fonctionnement** : 1 187 971.31 €

**Dépenses d'investissement** : 376 264.29 €

**Recettes d'investissement** : 376 264.29 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 9 pour et 2 abstentions (Mme DOUSSINT et Mr DESBOURDES), adopte le budget primitif communal M14 de l'exercice 2012.

Mme LEBRETON remercie la commission finances pour la synthèse des investissements et souhaiterait que le conseil en discute avant de poursuivre les points suivants.

Mme le Maire propose d'en discuter en questions diverses.

#### **4) Budget Primitif Eau 2012**

A la demande de Mme le Maire, Mme LAUMONIER présente au conseil municipal le budget primitif Eau de l'exercice 2012 :

**Dépenses d'exploitation :** 47 791.73 €

**Recettes d'exploitation :** 47 791.73 €

**Dépenses d'investissement :** 78 191.74 €

**Recettes d'investissement :** 78 191.74 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 8 pour et 3 abstentions (Mme DOUSSINT, Mrs DESBOURDES et CANAL), adopte le budget primitif de l'eau de l'exercice 2012.

#### **5) Dissolution de la Caisse des Écoles**

Mme Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que le budget de la caisse des écoles, à la demande des élus, n'a pas fonctionné depuis plus de 3 ans consécutifs. A l'origine, les sommes récoltées lors des kermesses et des manifestations au profit des écoles étaient versées sur ce budget. La gestion comptable était faite par le secrétariat de mairie. Chaque achat ou sortie scolaire ne pouvait être réglé que par mandat administratif (avec souvent une majoration de la part du prestataire avec ce mode de règlement). En 2008, le choix a été fait de laisser aux coopératives scolaires la gestion autonome de ces sommes. Actuellement, elles règlent elles mêmes par chèque les dépenses.

Les coopératives scolaires gèrent légalement les montants dont elles disposent, indépendamment de la municipalité qui ne s'ingère pas dans les décisions des enseignants, qui y gagnent en rapidité et en autonomie. Le secrétariat de mairie a un budget de moins à suivre et a un gain de temps en termes de travail, la trésorerie aussi.

Il est demandé au conseil municipal d'accepter la dissolution du budget de la caisse des écoles et d'intégrer les résultats dans le budget communal 2012.

Mme DOUSSINT précise qu'elle a été sollicitée par un boissillon au sujet de la caisse des écoles. Elle précise que cette personne a fait un don à la caisse des écoles en 2011 et s'étonne donc de la dissolution de ce budget.

Mme le Maire précise qu'elle n'a pas célébré ce mariage et ne peut donc répondre. Elle donne la parole à Mme FONSECA qui explique que le don a été encaissé sur le budget CCAS et non sur la caisse des écoles conformément aux directives données au secrétariat par l'élue qui a célébré ce mariage.

Mme DOUSSINT se charge d'informer ce boissillon sur la suite donnée à son don.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 7 pour, 3 contre (Mrs TRILLAUD, DESBOURDES et CANAL) et 1 abstention (Mr DUMAZERT), accepte la dissolution de la caisse des écoles et l'intégration du résultat dans le budget communal.

#### **6) Questions Diverses**

a- Mme le Maire informe qu'elle a rencontré hier matin au Conseil Général Mr GUEDJ qui a autorisé la commune de Boissy le Cutté à demander une dérogation pour le commencement des travaux en attendant la signature du contrat départemental. Elle rajoute que les travaux lancés doivent être en relation avec le cheminement vers la salle des fêtes, c'est-à-dire les trottoirs et la cour de la mairie (danger avec les ornières). La commune devrait avoir au plus tard fin mai, la dérogation autorisant le lancement des travaux de la cour de la mairie, du trottoir et éventuellement les travaux de la salle des fêtes.

Mme TOSTIVINT informe que vendredi matin, la PMI vient visiter la salle des fêtes à la demande du conseil général. Elle rappelle que depuis son ouverture la cantine est provisoire.

b- Mme TOSTIVINT informe que le conseil communautaire de la CCEJR d'hier soir, souhaite que les cantines de l'intercommunalité soient transférées avant la fin du mandat. Mme LEBRETON rappelle que Mr BOURGEOIS, lors de sa visite en mairie, avait précisé que ce transfert n'était pas possible dans l'état actuel. Mme TOSTIVINT précise que la CCEJR souhaite avoir un transfert en deux parties, la première correspond à la compétence fonctionnement en elle-même et la seconde correspond au transfert des locaux sera étudiée plus tard. La seconde partie concerne les communes qui possèdent des locaux exclusifs au service cantine et qui peuvent donc être transférés dès maintenant. Pour Boissy le Cutté, la CCEJR porterait la construction d'une cantine

car ils ne sont pas écartés avec les subventions contrairement à Boissy le Cutté. La commune pourrait transférer les charges d'emprunt sur une durée à définir que l'intercommunalité déduirait des retours de la CCJER. Tous ces éléments seraient matérialisés par une convention.

Mme DOUSSINT demande si le CCAS pourrait poursuivre le service de distribution des repas une fois le transfert effectué. Mme TOSTIVINT répond que oui car ce service ne rentre pas dans les compétences de la CCEJR, et il s'adresse à tous les boissillons qui le souhaitent. Mr DUMAZERT demande si l'acquisition du terrain est à la charge de la commune ou de la CCEJR. Mme TOSTIVINT précise que c'est au choix de la commune. Elle rajoute que le transfert des locaux ne peut être effectif que lorsque le conseil municipal en aura délibéré. Le transfert du service sans les locaux, est de la compétence du conseil communautaire.

d- Mme DOUSSINT souhaite que soit noté sur le compte rendu dans l'intérêt du personnel de secrétariat et du Maire que depuis 2008 le sol de la mairie est en ciment avec de la poussière de ciment qui peut être nuisible pour la santé à long terme. Elle rajoute que les agents qui éventuellement tombent malades à cause du sol de la mairie peuvent se faire reconnaître en maladie professionnelle. Mme le Maire précise que le sol n'a pas été réalisé car la commune attend la notification des subventions.

e- Mr DESBOURDES fait la lecture de la lettre suivante destinée à Mme TOSTIVINT pour l'informer de sa démission de la commission finances :

**« Mr DESBOURDES Sébastien  
4 impasse des Pommiers  
91590 Boissy-le-Cutté  
06.03.03.47.26**

Mme Françoise TOSTIVINT,  
Maire de Boissy-le-Cutté

Objet ; Démission de mon poste d'élue à la commission finance.

Suite au dysfonctionnement de la commission finance et l'omniprésence de gestion du bureau au détriment de la concertation entre les membres de la cette commission je vous fais part de mon départ de cette « pseudo » commission.

En effet les finances devraient être un lieu d'échanges constructifs pour l'ensemble de nos projets mais l'absence de communication et le peu de réunion (non planifiée) font que cette commission n'a aucune légitimité sachant que la majorité des décisions se font entre Mme LAUMONIER et vous.

Le budget 2012 a été fait dans l'urgence et pourtant depuis le début de l'année je vous avez sollicité pour avoir plus d'échanges formels afin de mieux travailler dans l'anticipation. A toutes mes demandes (pièce jointe) aucune n'a eu de réponse, ce qui démontre votre sens de l'écoute et votre volonté de tous avancé dans le même sens.

Ce mode de gestion unilatéral des finances n'est pas en adéquation avec les valeurs de fonctionnement d'un conseil municipal et le budget communal n'appartient pas au Maire mais doit être suivi mensuellement en intégrant, au mieux, les volontés des commissions. Certes nous avons des finances ultra excédentaires mais notre rôle est bien de redistribuer aux Boissillons leurs impôts de manière indirecte par un ensemble de projet.

Cela fait plus d'un an que j'essaye d'expliquer que nos finances sont saines et que nous devons planifier et enclencher des projets pour « investir » au mieux, hors toutes vos démarches ont été en opposition à mes explications. Aujourd'hui on se retrouve avec 300000€ à dépenser en 2012, quelle démonstration !!!!

Pour tout ceci et pour ne plus perdre mon temps je préfère vous laisser seule au commandement de cette commission avec l'ensemble des projets que vous allez mener à terme en 2012.

Fait à Boissy-le-Cutté,  
Le 12/04/2012.

Mme TOSTIVINT répond qu'effectivement il y a de l'excédent et qu'effectivement cela ne fait seulement qu'un mois que sont arrivées les notifications des dotations d'État, départementales ... et que l'on ne peut pas anticiper le lancement de dépenses (travaux) sans avoir la somme des recettes effectives et donc virtuelles. Elle rajoute qu'à la demande de Mme GRANGE, la trésorière

et des élus, que soit inscrit sur une ligne spécifique l'excédent une fois qu'il est connu. Mme le maire précise que la préparation du budget ne peut pas se faire 3 mois à l'avance.

Mme LEBRETON précise qu'elle fait partie de la commission finances et qu'elle souhaite préciser qu'en fin d'année 2011 la commune connaissait une partie de l'excédent et donc pouvait commencer à prévoir un certain nombre de choses même si on réévalue les budgets au moment où la commune a connaissance des chiffres définitifs, ce qui aurait permis d'anticiper le budget sans urgence. Elle rajoute que la commission finances devrait être associée davantage à la préparation du projet de budget, car c'est à son sens le rôle de la commission. Mme LEBRETON souhaiterait que l'évolution des dossiers d'investissement soit indiquée dans les brèves afin d'informer la population.

f- Mme TOSTIVINT informe les membres du conseil que le stade a été vandalisé pendant le week-end de Pâques. Mme LAUMONIER propose à Mr DESBOURDES d'intégrer des caméras de surveillance dans son projet d'aménagement du stade. Mr DESBOURDES répond qu'il faudrait solliciter la police intercommunale pour qu'ils puissent effectuer des rondes plus souvent.

g- Mr CANAL informe qu'il a reçu le devis pour le projet de la rue des Vignes mais qu'il reste un point à régler avec le SIARCE à savoir qui va effectuer les travaux de raccordement. Mme TOSTIVINT informe que Mme GRANGE, la trésorière pourra nous renseigner dans quel budget doivent être imputés les travaux. Elle rajoute que sur le budget eau, il n'y a pas assez de finances contrairement au budget communal. Mme TOSTIVINT précise qu'il serait bien que les travaux soient réalisés par le SIARCE.

i- Mme LEBRETON demande à Mme DOUSSINT où en est le dossier columbarium. Mme DOUSSINT répond que les devis doivent être réactualisés. Elle rajoute que l'espace du jardin des souvenirs sera réalisé par les agents communaux. Mme BROUILLARD précise que dès la réception des devis, Mme DOUSSINT les présentera en conseil pour validation.

l- Mme LEBRETON demande à la commission travaux où en est le projet de l'ancien boulodrome. Mr CANAL précise que le dossier est complet et qu'il ne manque plus qu'à faire la demande d'appel d'offre.

m- Mr TRILLAUD demande à quel moment seront installés les nouveaux panneaux d'affichage communaux. Mme LAUMONIER demande à Mr DUMAZERT d'accompagner les agents communaux pour leurs indiquer l'emplacement exact des panneaux.

k- Mr DUMAZERT informe que la prochaine commission urbanisme aura lieu le 19 avril prochain. Mme DOUSSINT informe les membres du conseil municipal qu'une réunion publique sur le plan local d'urbanisme aura lieu en mairie le 21 mai prochain à 19 h.

l- Mr TRILLAUD demande où en est la préparation de la fête patronale qui a lieu dans environ un mois. Mme DOUSSINT précise que demain elle est en mairie pour s'occuper du dossier. Mme Le maire demande où sera implantée la fête cette année. Mme DOUSSINT répond que la fête va se dérouler comme les années passées. La commission des fêtes a étudié les demandes des forains afin qu'il n'y ait pas plusieurs stands identiques. Mme LEBRETON regrette qu'aucune information ne soit parue dans les dernières brèves. Mr TRILLAUD demande que cette année des barrières soient installées tout le long de la RD 191 de la place de l'église à l'arrêt de bus.

m- Mme DOUSSINT informe que la commission des fêtes a prévu de faire tirer un feu d'artifice le 14 juillet 2012. La commande est partie aujourd'hui. Mme LEBRETON propose à la commission des fêtes son aide si besoin.

N'ayant plus de point à délibérer, la séance du conseil municipal est levée à 22H30.